

Demande de remboursement des frais facultatifs d'inscription :

Les frais facultatifs d'inscription sont remboursables par le Procès Verbal du CEVU n °10 du 11 juin 2007 :

Complétez l'un des modèles de lettres et déposez-le au bureau de la scolarité, accompagnés des pièces suivantes :

-un R.I.B,

-une photocopie de la carte étudiant,

- Remboursement de 30 euros dont l'inscription SUAPS :

Je soussigné(e), **NOM Prénom**, demande le remboursement des frais facultatifs spécifiques d'inscription à l'Université de Nice Sophia Antipolis s'élevant à 30 euros.

Ci-joints, la photocopie de ma carte étudiant attestant le paiement de ces frais spécifiques ainsi que mon relevé d'identité bancaire.

Fait à Nice,

Signature :

Le : / /

- Remboursement de 20 euros et conservation de l'inscription SUAPS :

Pour les étudiants désireux de préserver leurs droits d'accès au SUAPS, vous ne devez demander que le remboursement de 20 euros (10 euros étant la part réservée au SUAPS).

Je soussigné(e), NOM prénom, demande le remboursement de 20 euros sur les 30 euros de frais facultatifs spécifiques d'inscription à l'Université de Nice Sophia Antipolis.

Je ne souhaite donc pas être remboursé(e) de la part attribuée au SUAPS afin d'en conserver mon droit d'accès.

Ci-joints, la photocopie de ma carte étudiant attestant le paiement de ces frais spécifiques ainsi que mon relevé d'identité bancaire.

Fait à Nice,

Signature :

Le : / /